

COMMUNAUTE ECONOMIQUE DES ETATS DE L'AFRIQUE CENTRALE
COMUNIDADE ECONOMICA DOS ESTADOS DA AFRICA CENTRAL

CEEAC

La Commission



ECONOMIC COMMUNITY OF CENTRAL AFRICAN STATES
COMUNIDAD ECONOMICA DE LOS ESTADOS DEL AFRICA CENTRAL

ECCAS

**XXI^e SESSION ORDINAIRE DE LA CONFERENCE DES CHEFS
D'ETAT ET DE GOUVERNEMENT DE LA COMMUNAUTE
ECONOMIQUE DES ETATS DE L'AFRIQUE CENTRALE (CEEAC)**

Du 15 au 25 juillet 2022 à Kinshasa, RDC

NOTE CONCEPTUELLE

Version du 03.07.2022

1. CONTEXTE ET JUSTIFICATION

La Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement de la CEEAC est l'organe suprême de prise de décision et de définition des politiques de la Communauté conformément à l'article 12 du Traité révisé de la CEEAC. Conformément aux dispositions du paragraphe 2 dudit article, la Conférence est chargée, entre autres, (i) d'assurer la direction et le contrôle général de la Communauté et de prendre toutes mesures nécessaires en vue du développement de celle-ci et de la réalisation de ses objectifs, (ii) de déterminer la politique générale et les principales orientations de la Communauté, (iii) de donner des directives, harmoniser et coordonner les politiques sécuritaires, économiques, scientifiques, techniques, culturelles et sociales des Etats Membres et (iv), de veiller au fonctionnement régulier des institutions de la Communauté, ainsi qu'au suivi de la réalisation des objectifs de celles-ci.

Conformément aux dispositions du Traité révisé, la Conférence se réunit en session ordinaire deux (2) fois par an. Elle peut être convoquée en session extraordinaire à l'initiative de son Président ou à la demande d'un Etat Membre, sous réserve de l'approbation de cette demande par la majorité simple des Etats Membres.

Dans le cadre de sa réforme institutionnelle et l'avènement en septembre 2020 de la Commission de la CEEAC, les sessions ordinaires de la Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement se sont tenues régulièrement. Les trois réunions au sommet tenues en moins de deux ans, démontrent la capacité de la Conférence à tenir ses réunions conformément aux dispositions du Traité révisé de la CEEAC. Cette capacité est, en elle-même, l'un des principaux signes de la vitalité retrouvée de l'Organisation.

La 21^e session ordinaire de la Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement se tient sept (7) mois après la tenue de la 20^e session ordinaire tenue le 19 janvier à Kintélé (République du Congo), qui a marqué le passage de témoin entre deux présidences en exercice, celles assumées par la République congolaise et la République Démocratique du Congo, dans les délais prescrits par le Traité révisé de la CEEAC. Au terme de cette 20^e session ordinaire, la Conférence a décidé de tenir sa 21^e session ordinaire en juillet 2022 à Kinshasa, République Démocratique du Congo.

La XXI^e session ordinaire de la Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement se tient dans un contexte régional marqué par plusieurs menaces à la paix, la sécurité et la stabilité parmi lesquelles l'on peut noter :

- La flambée des prix des produits de première nécessité dans les Etats membres suite notamment aux mauvaises campagnes agricoles conséquence du dérèglement climatique, de la crise sociale, économique et financière lié à la pandémie de la COVID-19 et, plus récemment aux difficultés d'importation liées à la crise russo-ukrainienne ;
- La persistance de l'activisme des groupes armés rebelles, des groupes terroristes et autres forces négatives dans la région ;
- La persistance des périls sécuritaires dans la région du lac Tchad et l'impact de l'activisme des groupes terroristes dans la bande sahélo-saharienne ;
- La persistance de la crise humanitaire due aux déplacements des populations dans plusieurs Etats membres, principalement en conséquence de l'insécurité politico-militaire;

- La résurgence des conflits intercommunautaires en raison notamment des changements climatiques qui entraînent une raréfaction des ressources ;
- L'usage de la transhumance à des fins criminelles désormais identifié comme phénomène d'insécurité émergent dans l'espace CEEAC ;
- La montée de la tension entre la RDC et le Rwanda.

2. OBJECTIFS

L'objectif général de la XXI^e session ordinaire est de s'assurer du fonctionnement régulier des Institutions de la Communauté, de contrôler et de suivre la mise en œuvre des politiques ainsi que les décisions approuvées par les Instances communautaires.

De manière spécifique, la XXI^e session ordinaire a pour objectifs de :

- Apprécier l'état de mise en œuvre du Plan d'Action Prioritaire (PAP) de la CEEAC, au premier semestre 2022 ;
- Examiner et approuver les recommandations des Ministres sur les mécanismes d'arrimage des textes de la FOMAC et de la structure de l'EMR au Traité et autres textes légaux révisés de la CEEAC ;
- Examiner et approuver les recommandations des Ministres sur la réorganisation du cadre institutionnel de la CEEAC en matière de gestion des ressources forestières et halieutiques.
- Apprécier les propositions de la Commission portant sur la tenue d'une session extraordinaire de la Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement dédiée au développement des infrastructures en Afrique centrale ;

3. RESULTATS ATTENDUS

Au terme des travaux de la XXI^e session ordinaire de la Conférence des Chefs d'Etats et Gouvernement de la CEEAC, les résultats suivants sont attendus :

- Les résultats obtenus au premier semestre 2022 dans la mise en œuvre du Plan d'Action Prioritaires de la CEEAC sont connus ;
- La situation politique et sécuritaire de la région est connue ;
- Les orientations de la XXI^e session ordinaire de la CCEG sur la tenue d'un Sommet extraordinaire des Chefs d'Etat et de Gouvernement de la CEEAC sur le développement des infrastructures en Afrique centrale sont connue ;
- Les recommandations du Conseil des Ministres relatives à l'arrimage des textes de la FOMAC et de la structure de l'EMR au Traité et autres textes légaux révisés de la CEEAC, sont examinées et approuvées par la Conférence ;
- Les recommandations du Conseil des Ministres sur la réorganisation du cadre institutionnel de la CEEAC en matière de gestion des ressources forestières et halieutiques sont approuvées ;

- Les recommandations du Conseil des Ministres relatives à la création de la Commission Régionale de Régulation de l'électricité de l'Afrique Centrale (CORREAC) sont examinées et approuvées par la Conférence ;

4. DATE ET ORGANISATION

La XXI^e session ordinaire de la CCEG aura lieu le **25 juillet 2022** en présentiel à Kinshasa. Elle sera précédée du 15 au 24 juillet 2022 par plusieurs réunions préparatoires dont le calendrier a été arrêté comme suit par la Présidence en exercice et la Commission de la CEEAC :

- Conseil des Ministres de la CEEAC, les **22 et 23 juillet** ;
- Comité des Représentants Permanents (COREP), le **21 juillet** ;
- Comité Technique Inter Etat des Experts des Etats membres, le **20 juillet** ;
- Réunion des Ministres du CTSDSS/COPAX, le **19 juillet** ;
- Réunion des Ministres du Sous-comité Technique Spécialisé (SCTS) « Energie », le **19 juillet**
- Réunion des Ministres du Comité Technique Spécialisé (CTS) « Environnement, Ressources Naturelles, Agriculture et Développement Rural », le **19 juillet** ;
- Réunion des Chefs d'Etat-major général (CEMGs), Commandant-en-chef/Directeurs généraux de Police et de Gendarmerie, Hauts-responsables des Ministères du COPAX, le **17 juillet** ;
- Réunion des Experts attirés du COPAX, les **15 et 16 juillet** ;
- Réunion des Experts du SCTS « Energie », le **17 juillet** ;
- Réunion des Experts du CTS « Environnement, Ressources Naturelles, Agriculture et Développement Rural », le **17 juillet** ;
- Réunion des Experts du Sous-comité technique spécialisé Finance, le **15 juillet**.

5. PARTICIPATION

La Conférence verra la participation des :

- Chefs d'Etat et de Gouvernement de la CEEAC,
- Ministres en charge des Affaires Etrangères/Relations Extérieures, de l'Intégration régionale et/ou de tout autre Ministre désigné par chacun des Etats membres ;
- Chefs d'Etat-major général (CEMGs), Commandant-en-chef/Directeurs généraux de Police et de Gendarmerie, Hauts-responsables des Ministères du COPAX ;
- Ambassadeurs, Représentants permanents des Etats-membres auprès de la Communauté, membres du COREP ;
- Experts du Comité technique Inter-Etat ;
- Experts attirés du COPAX ;
- Experts des Sous-Comités Techniques Spécialisés convoqués ;
- Invités de la Présidence en Exercice ;
- Invités du Président de la Commission de la CEEAC.

6. DOCUMENTS DE TRAVAIL

Les principaux documents de travail sont les suivants :

- Le Rapport de la Commission pour le premier semestre 2022 ;
- Le Rapport sur la situation politique et sécuritaire en Afrique centrale ;
- Le projet de décision portant statut particulier du personnel de la FOMAC ;
- Le Règlement sur l'Organisation et Fonctionnement de la FOMAC ;
- La Note conceptuelle pour la réunion du CTS « Environnement, Ressources, Agriculture et Développement Rural » sur la réorganisation du cadre institutionnel de la CEEAC en matière de gestion des ressources forestières et halieutiques ;
- La Note conceptuelle pour la réunion du SCTS « Énergie » sur la mise en place de Commission Régionale de Régulation de l'électricité de l'Afrique Centrale (CORREAC) ;
- Ordres du jour et programmes de travail des réunions ;
- Note conceptuelle de la XXIe CCEG.

7. FINANCEMENT/PRISE EN CHARGE

- Gouvernement de la République Démocratique du Congo ;
- Commission de la CEEAC.

Le Gouvernement de la République Démocratique du Congo prendra uniquement en charge les Chefs des délégations ministérielles des Etats membres de la CEEAC. Les Etats membres assureront eux-mêmes la prise en charge de leurs Experts.

8. CONTACTS/RENSEIGNEMENTS

Pour de plus amples informations sur l'organisation de la XXIe session ordinaire de la Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement, veuillez contacter :

- Monsieur Pascal Moussavou Mbina : pascal.moussavou@ceeac-eccas.org; Call : +2466250431 ;
- Monsieur Basubi Jules : jlsbasubi@yahoo.com; Call : +243815261922 ;
- Monsieur Pegnet Appollinaire : appollinaire.pegnet@ceeac-eccas.org; Call : +24174155450.